

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# **PROCÈS-VERBAL**

**De la séance du**

**JEUDI 20 AVRIL 2017**

**À 20 h 00**

**Salle des Fêtes de Bruyères (88600)**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

---

### Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mil dix-sept le vingt avril à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, se sont réunis à la salle de Fêtes de Bruyères (88600), sur convocation qui leur a été adressée par le Président, en date du 14 avril deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Le Président** : M. Yves BASTIEN (procuration de M. BONJEAN).

**Les Vice-Présidents** : M. Christian BISTON (procuration de Mme GREVISSE), M. Jacques SIMEON, M. Philippe GEORGEL.

#### **Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :**

Mme Odile SEURET, M. Philippe GERMAIN (procuration de Mme DIDIER), Mme Michèle CLAUDEL (procuration de M. MORIN), Mme Michèle PELTIER (procuration de M. Martial HILAIRE), M. Jean-Louis MENTREL (procuration de M. Lionel GUIBERTEAU), Mme Catherine GAILLARD, M. Joël MANGEL, Mme Anne HISLER, Mme Josette LAURENT, M. Éric AUBRY, M. Christian TARANTOLA, M. André BONNET, M. Amar BOULASSEL, M. Jacques ANSEL, Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Guy DELAITE, M. Christophe FIQUEMONT, Mme Sandrine GEORGE, M. Charles SCHLACHTER, Mme Anne-Marie HUERTAS, M. Michel GREVISSE, M. François DARTOIS, Mme Marie-Noëlle ROBERT (procuration de M. Jean-François ROBERT), M. René L'HOMME (procuration de M. Stéphane PAUCHARD), M. Jean-Paul PETITDEMANGE (procuration de M. Jean-Paul FLEURENCE), M. Louis DIVOUX, M. Jean-Marie MICHEL, M. Philippe PARADIS, Mme Bernadette RIVAT, M. Éric BICHOTTE, M. Denis BERNARD, Mme Nadine MEREY, M. Hervé JULIEN.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme Virginie GREMILLET, M. Christian CLAUDON, M. Patrick MOULIN.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

M. Michel BOCA.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Yves BONJEAN, M. Joseph MORIN, Mme Marie-José DIDIER, Mme Delphine GREVISSE, M. Martial HILAIRE, M. Lionel GUIBERTEAU, M. Régis DEMENGE, M. Jean-François ROBERT, M. Stéphane PAUCHARD, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Michel HOUOT.

#### **ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme Bernadette POIRAT, M. Jacques CAVERZASI, M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, M. Michel PARADIS, M. Guy HINZELIN, M. Lucien DEBLAY, M. Lionel LECLERC, M. Jean-Noël AUGUSTO, M. Michel DAMBRINE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Bernadette RIVAT est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. BUDGET PRINCIPAL : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, constate et approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2016 relatifs au budget principal.**

2. BUDGET ASSAINISSEMENT : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, constate et approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2016 relatifs au budget assainissement.**

3. BUDGET ÉCOLE : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, constate et approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2016 relatifs au budget école.**

4. BUDGET REPAS : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, constate et approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2016 relatifs au budget repas.**

5. BUDGET BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, constate et approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2016 relatifs au budget bâtiments économiques.**

6. Taux d'imposition pour 2017

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de maintien des taux de taxes pour l'année 2017.**

7. Taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 2 voix contre, décide d'adopter les taux de la teom 2017.**

8. BUDGET PRINCIPAL : budget primitif 2017

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les prévisions du budget primitif principal pour l'année 2017.**

9. BUDGET ASSAINISSEMENT : budget primitif 2017

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les prévisions du budget primitif assainissement pour l'année 2017.**

10. BUDGET ÉCOLE : budget primitif 2017

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les prévisions du budget primitif école pour l'année 2017.**

11. BUDGET REPAS : budget primitif 2017

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les prévisions du budget primitif repas pour l'année 2017.**

12. BUDGET BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES : budget primitif 2017

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les prévisions du budget primitif bâtiments économiques pour l'année 2017.**

13. Tourisme : approbation des comptes 2016 de l'Office de Tourisimes et du budget primitif 2017 adoptés par le Comité de Direction

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes 2016 de l'Office du Tourisme et du budget primitif 2017 adoptés par le Comité de Direction.**

14. Désignation d'un représentant suppléant supplémentaire au PETR de la Déodatie

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la désignation d'un représentant supplémentaire au PETR de la Déodatie, en la personne de Mme Michèle PELTIER.**

15. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 2 abstentions, approuve le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.**

### **COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

#### **Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et 07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

Pas de nouvelles décisions depuis le conseil communautaire du 06/04/2017.

Bruyères le 02/05/2017  
Le Président,  
**Yves BASTIEN**

